

# EXAMEN AU CAS PAR CAS – DOCUMENT D'URBANISME ÉLABORATION ET PROCEDURES D'ÉVOLUTION

Ce formulaire a été conçu pour vous aider dans la transmission des informations nécessaires à l'examen au cas par cas de votre projet de document d'urbanisme telles que mentionnées à l'article R104-30 du code de l'urbanisme. Il peut être utilisé pour l'ensemble des procédures concernées par l'examen au cas par cas : élaboration, révision, modification ou déclaration de projet. Les réponses à apporter doivent être adaptées en fonction de la nature de votre projet, à partir des connaissances dont vous disposez.

En application de l'article R122-18 II du code de l'environnement, ces informations sont mises en ligne sur notre site internet.

**Ce formulaire doit être accompagné de tous les documents justificatifs permettant à l'autorité environnementale de comprendre votre projet, de connaître son environnement humain et naturel et d'évaluer les enjeux environnementaux (projet de règlement et de zonage, projet d'OAP,...), à transmettre en annexe.**

Les liens Internet sont donnés à titre indicatif

## 1. Intitulé de votre projet et son état d'avancement

1.1 Renseignements généraux	
Quelle procédure souhaitez-vous réaliser ?	Quelle(s) est (sont) la (les) commune(s) concernée(s) par votre projet ?
Modification du PLU de la commune de Saint-Marcel (73)	Commune de Saint-Marcel (73)

1.2 En cas d'élaboration ou de révision générale de PLU ou PLUi :	
Le cas échéant, quelle est la date de débat de votre PADD ?	Sans objet
De même, connaissez-vous la date prévisionnelle de l'arrêt de votre projet ?	Sans objet

## 2. Coordonnées

2.1 Identification de la personne publique responsable	
Qui est la personne publique responsable ?	M. le Maire de la Commune de Saint-Marcel
Coordonnées pour les échanges administratifs : adresse, téléphone, courriel ?	Mairie, Chef-Lieu 84 Rue de la mairie Pomblière 73600 SAINT-MARCEL Tel. : 04.79.24.04.24 contact@mairie-st-marcel.fr

**NB : Vous indiquerez également en annexe 1 les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.**

### 3. Caractéristiques générales de votre projet

3.1 Votre territoire est-il actuellement couvert par un SCoT ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, indiquez la date d'approbation du document et précisez si une procédure de révision du SCoT est en cours</i>  <i>Si non, indiquez si un projet de SCoT est en cours</i></p> <p>SCOT Tarentaise Vanoise approuvé le 14 décembre 2017.</p>

3.2 Votre territoire est-il actuellement couvert par un PLU ou une carte communale ?		
Oui	Non	<p><i>Si oui, précisez sa date d'approbation et s'il a fait l'objet ou non d'une évaluation environnementale</i></p> <p><i>Si votre projet concerne une révision allégée ou une modification de ce document d'urbanisme, précisez quelle est la nature des évolutions et <b>joignez en annexe les documents actuels (plan de zonage et règlement AVANT et APRÈS évolution)</b></i></p> <p>PLU approuvé le 17 septembre 2018, n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale.</p> <p>Nature des évolutions envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Zonage : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ création d'un secteur Ae (secteur agricole dans lequel est autorisé de l'entrepôt pour une activité économique) aux Nantieux</li> <li>○ identification par un indice « d » de deux constructions avec application de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme à La Ville</li> <li>○ identification spécifique du lotissement de Montmagny pour assouplir la règle d'implantation par rapport aux limites séparatives</li> <li>○ ajout de l'indice « 9 » au secteur Uc des Ecosières</li> </ul> </li> <li>• Règlement : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ rédaction d'un règlement propre au secteur Ae</li> <li>○ rédaction d'un règlement propre à La Ville, identifiée au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme</li> <li>○ rédaction d'un règlement propre au lotissement de Montmagny.</li> </ul> </li> </ul>

3.3 Quelles sont les caractéristiques générales de votre territoire ?	
Au dernier recensement général, quel est le nombre d'habitants (données INSEE) ?	601 habitants en 2019
Quelle est la superficie de votre ou de vos communes ?	887,24 ha (surface SIG)
Dans le cadre d'une procédure d'évolution, quelle est la superficie du territoire concernée par votre projet ?	<p>Environ 365 m<sup>2</sup> de secteur Aa (secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage) passent en secteur Ae (secteur agricole dans lequel est autorisé de l'entrepôt pour une activité économique).</p> <p>Environ 2 270 m<sup>2</sup> de zone agricole sont soumis à l'article L.151-19 du code de l'urbanisme.</p>
Si le territoire dispose déjà d'un document d'urbanisme, indiquez la répartition actuelle des zones urbaines, à urbaniser et non urbanisées en distinguant, pour les POS et PLU, les zones agricoles et naturelles. <b>Annexe à joindre</b> : document graphique du plan en vigueur ou du projet	<p><i>Indiquez les données en surface ou en pourcentage</i></p> <p>Zones Urbaines : 37.65 ha  Zones A Urbaniser : 0.84 ha  Zones Agricoles : 133.99 ha  Zones Naturelles : 714.77 ha</p> <p>Voir tableau des surfaces dans la notice</p>

**3.4 Quelles sont les grandes orientations d'aménagement de votre document d'urbanisme ?**

**Annexe à joindre :** pour une élaboration ou une révision générale de PLU communal ou intercommunal, joindre votre projet de PADD débattu par le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI (établissement public de coopération intercommunale) ; pour les autres procédures d'évolution, joindre les documents du PLU approuvé (PADD, zonage, règlement...)

Le PADD de 2018 fixe comme principaux axes de développement :

Orientation n°1 : Retrouver une croissance démographique, essentiellement grâce à la gestion des logements vacants et à la réhabilitation  
 Orientation n°2 : Développer et diversifier les activités économiques  
 Orientation n°3 : Préserver les espaces agricoles pour assurer la pérennité de l'activité  
 Orientation n°4 : Améliorer la qualité du cadre de vie et maintenir des commerces et services de proximité  
 Orientation n°5 : Préserver le patrimoine naturel, culturel et paysager de Saint-Marcel

Les évolutions envisagées ne remettent pas en cause les orientations générales du PADD.

**3.5 Quels sont les objectifs de votre projet ? Dans quel contexte s'inscrit-il ?**

**Annexe à joindre :** délibération engageant la procédure

**Par exemple :**

- de manière générale (élaboration/révision) : perspectives de développement démographique, économique, touristique, d'équipements publics ou autre selon la nature de votre projet
- de manière plus ciblée (élaboration/révision et procédure d'évolution ponctuelle) : ouverture et/ou fermeture à l'urbanisation de certains secteurs, réduction d'une zone agricole, d'une zone naturelle, d'un espace boisé classé ou autre, création d'une UTN, autre (précisez notamment l'objectif de la déclaration de projet ou de la modification) ?

La création d'un secteur Ae (secteur agricole dans lequel est autorisé de l'entrepôt pour une activité économique) aux Nantieux a pour objectif de permettre la réalisation d'une toiture à deux pans sur un garage recouvert d'une dalle bâchée. Outre l'amélioration esthétique du bâtiment, cela permettra à l'artisan de stocker du matériel qui est aujourd'hui en extérieur.

A La Ville, l'identification de deux constructions existantes classées en zone Agricole par un indice « d » (bâtiment pouvant changer de destination) a pour objectif de permettre l'évolution de ces anciennes constructions à vocation mixte agricole et logement de l'exploitant, avec un changement de destination de l'ensemble du volume vers l'habitat. La mise en place de l'article L.151-19 du c. urb. permet d'assurer le maintien de la qualité paysagère du site.

A Montmagny, il s'agit de faciliter l'implantation des constructions dans le lotissement communal, en assouplissant les règles d'implantation par rapport aux limites séparatives.

Aux Ecosières, il s'agit de compléter le zonage par l'indice de hauteur omis lors de l'élaboration du PLU.

**3.6 Votre projet concerne-t-il la création d'une Unité touristique nouvelle (UTN) ?**

Oui	Non	Si oui, précisez les caractéristiques de cette UTN en application de l'article R122-8 du code de l'urbanisme (description de la nature du projet et de ses dimensions avec, le cas échéant, la surface de plancher créée)
-----	-----	---

**3.7 Votre projet est-il en lien avec d'autres procédures ?**

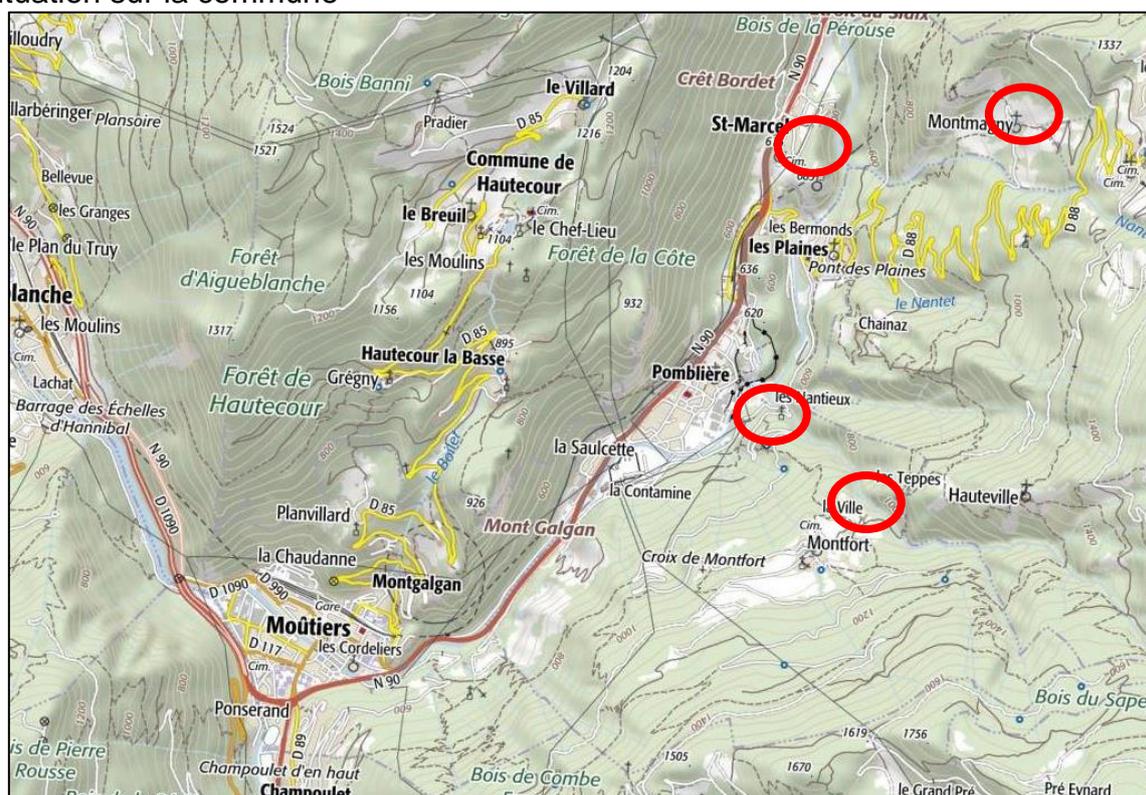
	oui	non	Le cas échéant, précisez :
Sera-t-il soumis à d'autre(s) type(s) de procédure(s) ou consultation(s) réglementaire(s) :	X		Par exemple : avis de la Commission départementale de consommation des espaces agricoles, du Comité de massif, dérogation au titre de l'article L122-2 du code de l'urbanisme dans sa version antérieure au 27 mars 2014 pour les procédures concernées.  CDPENAF pour la création du secteur Ae.
Fera-t-il l'objet d'une enquête publique conjointe avec une (ou plusieurs) autre(s) procédure(s) ?		X	Par exemple : procédure d'AVAP, zonage d'assainissement ou pluvial, etc ?

3.8 Quel est le contexte de votre projet ? Est-il concerné par...			
	oui	non	Le cas échéant, précisez
Les dispositions de la loi Montagne ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=r;z=-734374,6551069,1960844,1399270">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map43;i=zone_mont.zone_mont;l=r;z=-734374,6551069,1960844,1399270</a>	X		Commune de Saint-Marcel concernée en intégralité par la loi montagne Un dossier de dérogation au principe de l'urbanisation en continuité est déposé pour le secteur des Nantieux.
Les dispositions de la loi Littoral concernant les grands lacs (Auvergne Rhône-Alpes) ? <a href="http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»">http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/Sélection_du_zonage_«_Loi_Littoral_»</a>		X	
Un (ou plusieurs) schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) ou schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ? <a href="http://www.gesteau.eaufrance.fr/">http://www.gesteau.eaufrance.fr/</a>	X		SDAGE Rhône – Méditerranée
Autres : Appartenance de votre commune à une communauté de communes ou un pays, une agglomération, un parc naturel régional...		X	Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise

**3.9 Dans le cadre d'une procédure d'évolution portant sur un secteur précis (déclaration de projet / modification / révision allégée), précisez le secteur concerné par le projet ?**  
**Annexe(s) à joindre :** Plan de situation permettant de localiser le projet au sein de la commune + plan de situation zoomé sur le secteur projet (ex : plan de zonage) + le règlement associé à cette zone

Secteur des Nantieux : création d'un STECAL Ae (secteur agricole dans lequel est autorisé de l'entrepôt pour une activité économique)  
 Secteur de La Ville : identification de deux bâtiments comme pouvant changer de destination et instauration de l'article L.151-19 du c. urb.  
 Secteur de Montmagny : assouplissement des règles d'implantation des constructions.  
 Secteur des Ecosières : ajout de l'indice « 9 » pour indiquer que la hauteur est limitée à 9m.  
 Les extraits du zonage avant et après procédure figurent dans la notice.

Plan de situation sur la commune



Source : <http://www.geoportail-des-savoie.org/>

## 4. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure et impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine

<b>4.1 Présentation de votre projet</b>	
À quel type de commune appartenez-vous ?	Commune rurale de montagne
<b>4.1.1 Si votre projet permet la création de logements, précisez :</b>	
Sur les 10 dernières années, quelle est la tendance démographique actuelle : augmentation de la population, stagnation, baisse du nombre d'habitants ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	En 2019, Saint-Marcel compte 601 habitants, en baisse de 0,8%/an sur la période 2013-2019 ; cette baisse ralentit (taux de -2%/an entre 2008 et 2013)
Combien d'habitants supplémentaires votre projet vous permettra-t-il d'accueillir ? À quelle échéance ? Quels besoins en logements cela créera-t-il ? Précisez : Combien de logements en dents creuses, combien en extension de l'enveloppe urbaine ? Combien de logements seront réhabilités ?	<i>Préciser ici (ou en annexe) comment les perspectives démographiques se traduisent en besoin de logements sur votre commune</i>  L'évolution de La Ville permet le changement de deux constructions existantes, qui comprennent déjà une partie logement chacune. Le règlement du PLU limite les évolutions à 4 logements (deux par construction).
Combien de logements vacants avez-vous sur votre (vos) commune(s) ? <a href="http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp">http://www.insee.fr/fr/methodes/nomenclatures/cog/default.asp</a>	Sans objet
Quel taux de rétention foncière votre projet applique-t-il ? Indiquez le détail du calcul.	<i>Rétention foncière = pourcentage de l'espace qui a une forte probabilité de ne pas être mis sur le marché</i> Sans objet
Quelle est la superficie des zones que vous prévoyez d'ouvrir à l'urbanisation ?	Sans objet
Quelle sera la surface moyenne par logement ?	Sans objet
Par quels moyens prévoyez-vous de maîtriser l'enjeu de consommation d'espace ? Vous pouvez préciser ici (ou en annexe) comment les besoins en logements se traduisent en besoin de foncier sur votre commune et quelles sont les mesures associées de maîtrise de cet enjeu que vous mettez en œuvre	
Sans objet	
<b>4.1.2 Si votre projet permet l'implantation d'activités économiques, industrielles ou commerciales, précisez :</b>	
Le cas échéant, cette zone est-elle identifiée dans le SCoT ?	Le site des Nantieux permet du stockage de matériel pour une entreprise de BTP déjà implantée sur la commune.
Quelle est la surface des zones d'activités prévues ? S'agit-il d'implantation sur de nouvelles zones ou sur des secteurs déjà ouverts à l'urbanisation ?	<i>Précisez les dimensions du projet (surfaces concernées, ...)</i> Sans objet
S'il existe déjà une ou des zones d'activités sur votre territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	Sans objet
S'il existe déjà une ou des zones d'activités à l'échelle de l'intercommunalité et du SCoT: <ul style="list-style-type: none"> <li>• quelle est leur surface actuelle (occupée et disponible) ?</li> <li>• quel est leur taux d'occupation ?</li> </ul>	Sans objet

#### 4.1 Présentation de votre projet

Votre projet permet-il l'ouverture de toute cette surface en une fois ? Si non, prévoit-il un phasage ? Indiquez lequel et comment il s'applique ?

Sans objet

Complétez si nécessaire (ex : projet d'OAP jointe en annexe...)

Sans objet

#### 4.2 Espaces agricoles, naturels ou forestiers

Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement, les points suivants ?

*Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales*

Oui

Non

Si oui, quels sont les enjeux identifiés ?

Des espaces agricoles ?

X

*Si oui, précisez le type d'agriculture concernée (par exemple : pâturage, maraîchage, verger, céréales, etc.) et indiquez si ces terres font l'objet d'un classement (par exemple SCoT, IGP, AOP, AOC...).*

AOP Beaufort

IGP : Emmental de Savoie, Emmental français Est-central, Gruyère, Pommes et poire de Savoie, Tomme de Savoie, Raclette de Savoie.

Le périmètre Ae des Nantieux ne présente aucun usage agricole.

Les constructions de La Ville sont classées en zone Agricole. Leur changement de destination n'impacte pas l'usage des espaces agricoles alentours.

Les travaux sur la voie d'accès restent limités à 280 m<sup>2</sup> (soit environ 1 m sur un 280 m linéaire), ce qui présente une incidence très limitée sur les espaces agricoles.

Les évolutions à Montmagny et aux Ecosières n'impactent pas les espaces agricoles.

*Si votre (vos) commune(s) a (ont) fait l'objet d'un diagnostic agricole, joignez-le en annexe*

Pas dans le cadre de la présente procédure.

Des espaces boisés ?

X

*Si oui, précisez le type d'espace concerné (forêt domaniale, forêts exploitées, forêt de protection, ... ?)*

Dans le cadre d'une procédure d'évolution : Des zones identifiées naturelles, forestière ou agricoles protégées au titre d'un document d'urbanisme existant ?

X

*Précisez les protections appliquées à ces secteurs (ex : zone A ou N où la constructibilité est encadrée, EBC, mise en œuvre de l'article L151-23 ou de l'article L151-19 du code de l'urbanisme, ...)*

L'article L.151-19 du code de l'urbanisme est instauré sur le secteur de La Ville.

Complétez si nécessaire

Sans objet

<b>4.3 Milieux naturels sensibles et biodiversité</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Une zone Natura 2000 (ZPS, ZSC, SIC) à proximité ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	<i>Expliquez, par exemple en annexe, si votre projet peut avoir des incidences sur ces sites Natura 2000 ou non et pourquoi. Si vous avez déjà réalisé une évaluation d'incidences Natura 2000, joignez-la en annexe.</i>
Un parc naturel national ou régional ?		X	
Une réserve naturelle nationale ?		X	
Un espace naturel sensible ?		X	
Une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) type I ou II ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>	X		La commune est concernée par 3 ZNIEFF de type 1 : « Falaises, boisements et garides de Montgalgan », « Pelouse et boisement thermophiles de Montgirod » et « Rocher du Torron » et une ZNIEFF de type 2 « Adrets de la moyenne Tarentaise ». Aucun enjeu par rapport à la procédure.
Un arrêté préfectoral de protection de biotope ? <a href="http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.datar.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a>		X	
Une ou des zones humides ayant fait l'objet d'une délimitation (inventaire départemental, communal, convention RAMSAR ...) soit par inventaire soit par expertise pédologique ?	X		1 zone humide identifiée : « La Gare » Aucun enjeu par rapport à la procédure
Un ou des cours d'eau identifiés en liste 1 ou 2 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement ? <a href="https://www.eaurmc.fr/">https://www.eaurmc.fr/</a> <a href="https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html">https://agence.eau-loire-bretagne.fr/home.html</a> <a href="http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html">http://www.eau-adour-garonne.fr/fr/index.html</a>		X	
Complétez si nécessaire			

#### 4.4 Continuités écologiques

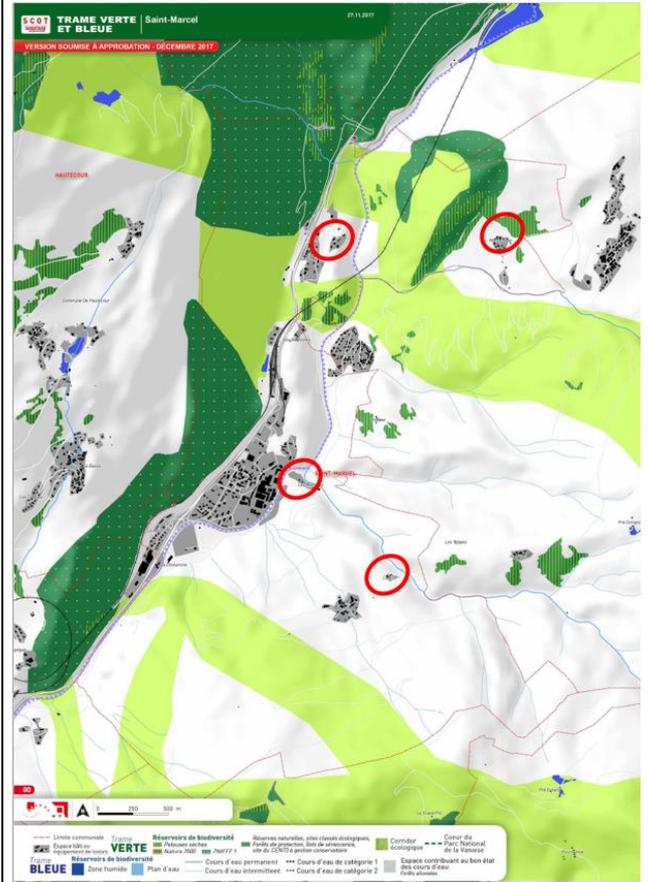
Y a-t-il eu à l'échelle locale (communes voisines, intercommunalités, SCoT, PNR...) ou dans un document d'urbanisme antérieur des analyses portant sur les continuités écologiques ?

Oui

Non

Si oui, quel sont les enjeux identifiés sur votre commune ?

SCOT : deux corridors identifiés.  
Sans enjeu vis-à-vis des évolutions du PLU.

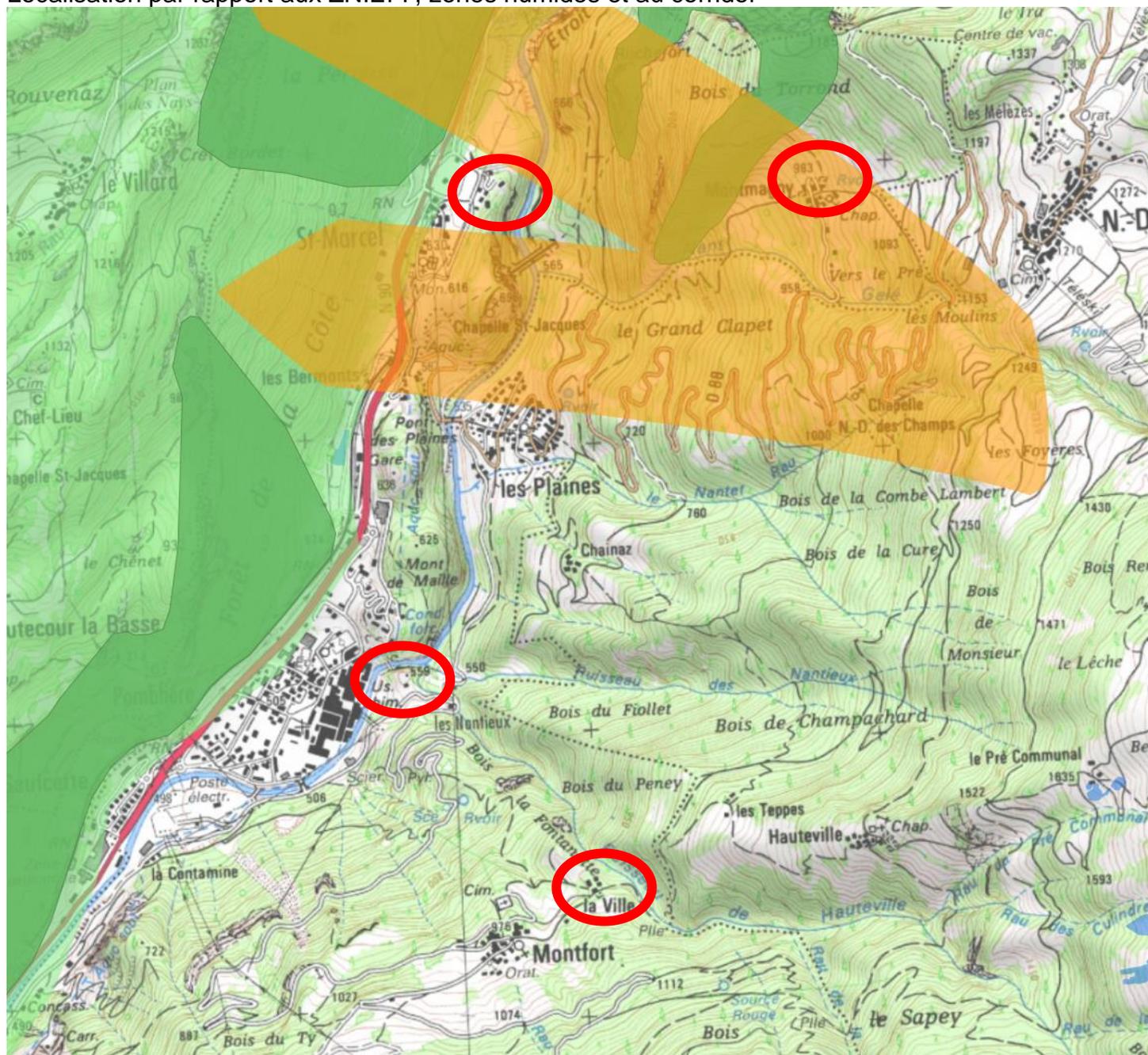


Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, quels sont les éléments de la trame verte et bleue ?  
[http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal\\_nature\\_paysage\\_r82.map](http://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)

Par exemple, mentionnez les réservoirs de biodiversité, corridors diffus ou les espaces perméables, corridors linéaires ou corridors thermophiles

SRADDET : Montmagny et Les Ecosières se situent respectivement dans la bordure et en périphérie d'un corridor. Les évolutions envisagées par le PLU ne sont pas susceptibles d'impacter les circulations de la faune sur le versant vu les caractéristiques de celui-ci.

## Localisation par rapport aux ZNIEFF, zones humides et au corridor



### NATURE - AUTRES ZONAGES

#### Trames vertes et bleues SRADDET Avril 2020

Corridors écologiques surfaciques - SRADDET  
Auvergne-Rhône-Alpes



### BIODIVERSITE-GEODIVERSITE - INVENTAIRES

#### ZNIEFF et ZICO

-  ZNIEFF de type 1 (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)
-  ZNIEFF de type 2 (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique)

#### Inventaire des zones humides

-  Zones humides du département de la Savoie

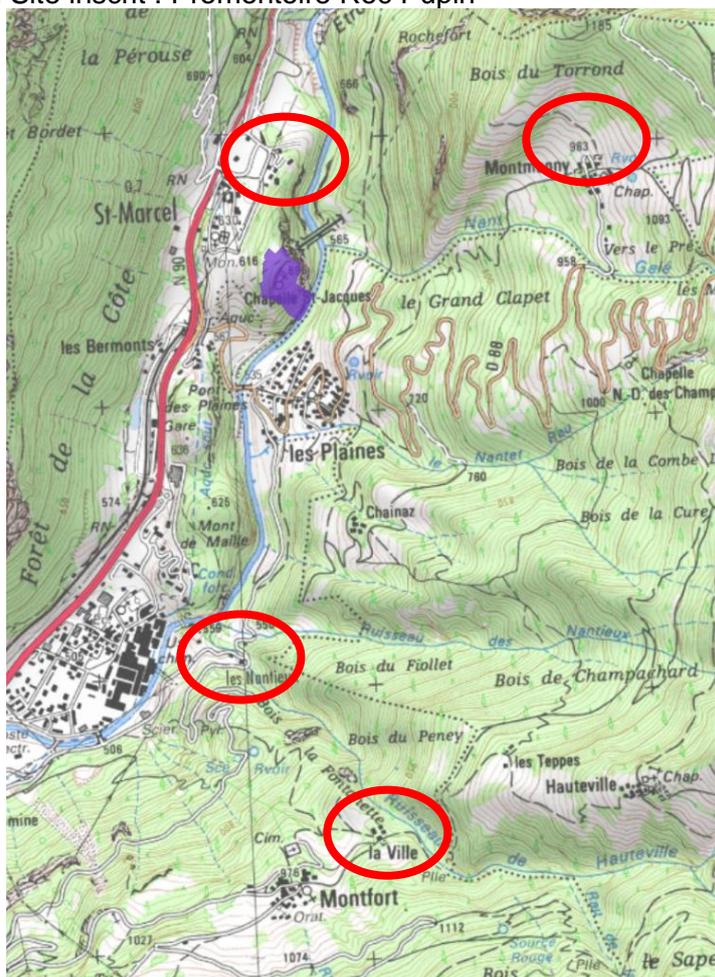
Source : [https://carto.datara.gouv.fr/1/dreal\\_nature\\_paysage\\_r82.map](https://carto.datara.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map)

#### 4.5 Paysage, patrimoine bâti

<p>Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?</p> <p><i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i></p>	Oui	Non	<p>Si oui, le(s)quel(s) ?</p> <p>Et quels sont les enjeux identifiés ?</p>
<p>Site classé ou projet de site classé ?</p> <p><a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>		X	
<p>Site inscrit ou projet de site inscrit ?</p> <p><a href="http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map">http://carto.data.gouv.fr/1/dreal_nature_paysage_r82.map</a></p>	X		<p>Promontoire Roc Pupin. La précision du secteur Uc9 aux Ecosières est sans incidences notables par rapport au site inscrit.</p> <p>Sans enjeu vis-à-vis des autres évolutions du PLU.</p>
<p>Site patrimonial remarquable (y compris anciennes ZPPAUP ou AVAP ou anciens secteurs sauvegardés) ?</p>		X	
<p>Éléments majeurs du patrimoine ?</p> <p><a href="http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/">http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/</a></p>		X	<p>Exemple : monuments historiques et leurs périmètres de protection, sites archéologiques, patrimoine mondial</p>
<p>Perspectives paysagères identifiées comme à préserver par un document de rang supérieur : SCoT, charte de parc, atlas de paysage... ?</p>	X		<p>Vergers patrimoniaux au nord-est de Montfort, à proximité de la voie d'accès à La Ville. Les travaux sur la voie n'auront pas d'incidence significative sur les vergers identifiés.</p>

Complétez si nécessaire

Localisation par rapport au Site inscrit : Promontoire Roc Pupin



<b>4.6 Ressource en eau</b>			
<b>Captages</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Périmètre de protection immédiat, rapproché, éloigné d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?		X	
Autres captages prioritaires ?		X	
<b>Usages : eau potable ; gestion des eaux usées et eaux pluviales</b>			
Les ressources en eau sont-elles suffisantes sur le territoire pour assurer les besoins présents et futurs ?	X		Aucun enjeu par rapport à la procédure.
Le système d'assainissement des eaux usées a-t-il une capacité suffisante pour répondre aux besoins présents et futurs du territoire ? <a href="http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/">http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/</a>	X		Aucun enjeu par rapport à la procédure.
Des démarches sont-elles entreprises pour garantir la bonne gestion des eaux pluviales sur votre territoire ?	X		Aucun enjeu par rapport à la procédure.
Complétez si nécessaire			
<b>4.7 Sols et sous-sol</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ? <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales ?</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ? Et quels sont les enjeux identifiés ?
Sites et sols pollués ou potentiellement pollués :base de données BASOL ? <a href="http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php">http://basol.developpement-durable.gouv.fr/recherche.php</a>		X	Sept sites BASOL. Aucun enjeu par rapport à la procédure
Anciens sites industriels et activités de services :base de données BASIAS ? <a href="http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=">http://basias.brgm.fr/donnees_liste.asp?DPT=63&amp;carte=</a>		X	Onze sites BASIAS : Aucun enjeu par rapport à la procédure.
Carrières et/ou projets de création ou d'extension de carrières ?		X	
Complétez si nécessaire			



<b>4.8 Risques et nuisances</b>			
Plans de prévention des risques approuvés ou en cours d'élaboration ?		X	La commune est dotée d'un PPRN approuvé en 2014, d'un PPRI approuvé en 2016 et d'un PPRT approuvé en 2014.  PPRN : enjeux limités au regard des évolutions du PLU  PPRT : destination de la construction des Nantieux compatible avec le règlement du PPRT
Nuisances ?		X	Exemple :sonores, lumineuses, vibratoires, olfactives
Plan d'exposition au bruit, plan de gêne sonore ou arrêtés préfectoraux relatifs au bruit des infrastructures ?	X		RN90 : axe bruyant de catégorie 3 ; largeur affectée 100 m  Aucun enjeu par rapport à la procédure.
Complétez si nécessaire			

<b>4.9 Air, énergie, climat</b>			
Votre projet concerne-t-il, directement ou indirectement les points suivants ?  <i>Y compris en dehors du périmètre du projet, éventuellement en dehors des limites communales ou intercommunales</i>	Oui	Non	Si oui, le(s)quel(s) ?  Et quels sont les enjeux identifiés ?
Y a t-il une desserte en transport collectif sur votre territoire		X	Si oui, précisez : gare, réseau de transport en commun, etc...
Plan de protection de l'atmosphère (PPA) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) ?		X	
Enjeux spécifiques relevés par le PCAET (ou projet de PCAET) ?			
Projet éolien ou de parc photovoltaïque ?		X	
Complétez si nécessaire			

## 5. Annexes (rappel)

Les annexes sont des éléments essentiels pour permettre à l'autorité environnementale de comprendre votre projet et d'évaluer les enjeux environnementaux qu'il constitue et/ou doit prendre en compte :

– pour les cas d'élaboration ou de révision générale : il est recommandé de transmettre, outre le projet de PADD, un projet de zonage permettant de visualiser les secteurs prioritaires pour l'urbanisation ;

– pour les procédures d'évolution partielle (révision allégée, mise en compatibilité DUP/DP, modification) : il est essentiel de fournir les documents initiaux et de préciser les éléments qui doivent évoluer (ex : plan de zonage avant/après ; règlement avant/après, OAP avant/après)

Coordonnées de la personne à contacter	Annexe 1 ci-jointe	<input checked="" type="checkbox"/>
Élaboration ou révision « générale » de PLU ou PLUi	Projet de PADD débattu par le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'EPCI	<input type="checkbox"/>
	Si le territoire est actuellement couvert par un document d'urbanisme, le règlement graphique (plan de zonage) de ce document en vigueur	<input type="checkbox"/>
	Une version du projet de règlement graphique en cours d'élaboration	<input type="checkbox"/>
Pour les révisions de PLU avec examen conjoint et les déclarations de projet modifiant un PLU	Le projet de dossier envisagé pour la réunion d'examen conjoint	<input type="checkbox"/>
Pour tous	Délibération prescrivant la procédure	<input type="checkbox"/>
Pour les procédures d'évolution	Projet de plan de zonage AVANT/APRÈS Projet de règlement AVANT/APRÈS <b>Les éléments figurent dans la notice.</b>  Autres éléments cartographiques superposant zonages et enjeux (Natura 2000, risques, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour tous	Cartographie du PADD Autres (OAP, ...)	<input checked="" type="checkbox"/>

## 6. Signature du demandeur (personne publique responsable)

<b>Date : 30 août 2022</b> <b>Lieu : Saint-Marcel</b>	NOM	PRENOM
	<b>SIGNATURE</b>	
		

## ANNEXE 1

## Contacts

Identification de la personne ressource, en charge du suivi du dossier Vous indiquerez ici les coordonnées d'une personne ressource que nous pourrions joindre en cas de questions sur votre dossier. Ces coordonnées ne sont pas diffusées sur notre site internet.	
Contact au service technique ou du bureau d'étude par exemple	Agence ROSSI Gabrielle MOLLIER, urbaniste 50 rue Suarez 73 200 ALBERTVILLE Ligne directe : 04 79 37 07 07 urbanisme@agence-rossi.fr
Coordonnées nécessaires pour vous joindre : adresse, téléphone, courriel	Daniel CHARRIERE, Maire Commune de Saint-Marcel 84 Rue de la mairie Pomblière 73600 SAINT-MARCEL Tel. : 04.79.24.04.24 contact@mairie-st-marcel.fr